

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 92/34 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Relative à la désignation des représentants
de l'Assemblée de Corse
au Conseil d'Administration de l'Office
des Transports de Corse

SEANCE DU 26 MAI 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, et le vingt six mai l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Léonard BATTESTI, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Marc MARCANGELI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Alain ORSONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Pierre-Philippe CECCALDI,
M. Henri ANTONA à M. Toussaint LUCIANI,
M. Dominique BURESI à M. Alain ORSONI,
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI,
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Michel VALENTINI,
M. Antoine-Louis LUISI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI,
M. Jules-Paul NATALI à M. Pierre-Timothée PIERI,
M. Simon-Jean RAFFALLI à M. Jean-Charles COLONNA.

.../...

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la délibération n° 92/21 AC du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de Corse,
- SUR rapport du Président du conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE ainsi qu'il suit les représentants de l'Assemblée pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office des Transports de Corse :

M. Jean-Louis ALBERTINI
M. Nicolas ALFONSI
M. Vincent AVOGARI DE GENTILI
M. Pierre-Jean CASTA
M. Paul COMBETTE
M. Edouard CUTTOLI
M. Norbert LAREDO
M. Félix LUCIANI
M. Emile MOCCHI
M. Alain ORSONI
M. Pierre-Timothée PIERI
M. Pierre POGGIOLI
M. Paul QUASTANA
M. Paul SCARBONCHI
M. Alphonse TAMBURINI
Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

.../...

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale.

AJACCIO, le 27 mai 1992

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE,

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA.